

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Date	Numéro de délibération	Intitulé	Délibéré
10/03/2025	20250310_01	Budget Commune – Compte de Gestion	Approuvée
10/03/2025	20250310_02	Budget Commune – Compte Administratif	Approuvée
10/03/2025	20250310_03	Budget Commune – Affectation du résultat	Approuvée
10/03/2025	20250310_04	Budget Eau – Compte de Gestion	Approuvée
10/03/2025	20250310_05	Budget Eau – Compte Administratif	Approuvée
10/03/2025	20250310_06	Budget ZAC OLLANET – Compte de Gestion	Approuvée
10/03/2025	20250310_07	Budget ZAC OLLANET – Compte Administratif	Approuvée
10/03/2025	20250310_08	Budget Camping – Compte de Gestion	Approuvée
10/03/2025	20250310_09	Budget Camping – Compte Administratif	Approuvée
10/03/2025	20250310_10	Budget Centre Médico-Scolaire – Compte de Gestion	Approuvée
10/03/2025	20250310_11	Budget Centre Médico-Scolaire – Compte Administratif	Approuvée
10/03/2025	20250310_12	Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2024	Approuvée
10/03/2025	20250310_13	Subventions aux associations	Approuvée
10/03/2025	20250310_14	Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncière bâti et non-bâti	Approuvée
10/03/2025	20250310_15	Virement du Budget Principal vers le Budget annexe Eau	Approuvée
10/03/2025	20250310_16	Budget Primitif 2025 – Commune	Approuvée
10/03/2025	20250310_17	Budget Primitif 2025 – Eau	Approuvée
10/03/2025	20250310_18	Budget Primitif 2025 – ZAC OLLANET	Approuvée
10/03/2025	20250310_19	Budget Primitif 2025 – Camping	Approuvée
10/03/2025	20250310_20	Budget Primitif 2025 – Centre Médico-Scolaire	Approuvée

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÜL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_01

OBJET : BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique, rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

1. **Statuant sur** l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. **Statuant sur** l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. **Statuant sur** la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 23

Délibération N°2025_03_10_02

OBJET : BUDGET COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BEGOT, Premier Adjoint, en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et des terrains municipaux, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 – Budget Commune, dressé par Madame Frédérique SAPET, Maire ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N -1	TOTAL
DEPENSES	- 4 281 927,23 €		- 4 281 927,23 €
RECETTES	4 557 679,73 €	700 562,87 €	5 258 242,60 €
RESULTAT	275 752,50 €	700 562,87 €	976 315,37 €

INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 998 393,35 €	- 173 657,15 €	- 1 172 050,50 €
RECETTES	1 097 808,27 €		1 097 808,27 €
RESULTAT	99 414,92 €	- 173 657,15 €	- 74 242,23 €

Madame le Maire n'a pas pris part à la délibération et au vote.



Frédérique SAPET
Maire



Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÜL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_03

OBJET : BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

A la lecture du compte administratif 2024, le Conseil Municipal constate :

- Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement : 976 315,37 €
- Le résultat déficitaire de la section d'investissement : 74 242,23 €
- Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 211 331,91 €
- Le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement : 76 860,99 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établissant donc à 208 713,15 €,

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique,

Et après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCIDE** de reporter et d'affecter :
 - Au compte D001 investissement : 74 242,23 €
 - Compte R1068 : 209 000,00 €
 - Au compte R002 fonctionnement : 767 315,37 €



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÜL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_04

OBJET : BUDGET EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique, rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

1. **Statuant sur** l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. **Statuant sur** l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. **Statuant sur** la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Frédérique SAPET
Maire



Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 23

Délibération N°2025_03_10_05

OBJET : BUDGET EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BEGOT, Premier Adjoint, en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et des terrains municipaux, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 – Budget Eau, dressé par Madame Frédérique SAPET, Maire ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N -1	TOTAL
DEPENSES	- 477 494,76 €		- 477 494,76
RECETTES	563 713,66 €	125 874,75 €	689 588,41 €
RESULTAT	86 218,90 €	125 874,75 €	212 093,65 €

INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 70 598,97 €		- 70 598,97 €
RECETTES	104 153,68 €	51 827,07 €	155 980,75 €
RESULTAT	33 554,71 €	51 827,07 €	85 381,78 €

Madame le Maire n'a pas pris part à la délibération et au vote.

Frédérique SAPET
Maire



Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÜL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_06

OBJET : BUDGET ZAC OLLANET – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique, rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

1. **Statuant sur** l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. **Statuant sur** l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. **Statuant sur** la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 23

Délibération N°2025_03_10_07

OBJET : BUDGET ZAC OLLANET – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BEGOT, Premier Adjoint, en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et des terrains municipaux, le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 – Budget ZAC Ollanet, dressé par Madame Frédérique SAPET, Maire ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 2 579 765,89 €	0,00 €	- 2 579 765,89 €
RECETTES	2 579 765,89 €	0,00 €	2 579 765,89 €
RESULTAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 2 539 201,64 €		- 2 539 201,64 €
RECETTES	2 469 323,32 €	448 522,00 €	2 917 845,32 €
RESULTAT	- 69 878,32 €	448 522,00 €	378 643,68 €

Madame le Maire n'a pas pris part à la délibération et au vote.

Frédérique SAPET
Maire



Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÜL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_08

OBJET : BUDGET CAMPING – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique, rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

1. **Statuant sur** l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. **Statuant sur** l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. **Statuant sur** la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÜL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 23

Délibération N°2025_03_10_09

OBJET : BUDGET CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BEGOT, Premier Adjoint, en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et des terrains municipaux, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 – Budget Commune, dressé par Madame Frédérique SAPET, Maire ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N -1	TOTAL
DEPENSES	- 120 746,16 €		- 120 746,16 €
RECETTES	135 666,90 €	3 933,98 €	139 600,88 €
RESULTAT	14 920,74 €	3 933,98 €	18 854,72 €

INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 5 612,44 €		- 5 612,44 €
RECETTES	15 435,24 €	13 168,45 €	28 603,69 €
RESULTAT	9 822,80 €	13 168,45 €	22 991,25€

Madame le Maire n'a pas pris part à la délibération et au vote.



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_10

OBJET : BUDGET CENTRE MEDICO SCOLAIRE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique, rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

1. **Statuant sur** l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. **Statuant sur** l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. **Statuant sur** la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Frédérique SAPET
Maire



Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÜL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 23

Délibération N°2025_03_10_11

OBJET : BUDGET CENTRE MEDICO SCOLAIRE – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BEGOT, Premier Adjoint, en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et des terrains municipaux, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 – Budget Commune, dressé par Madame Frédérique SAPET, Maire ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 7 209,29 €		- 7 209,29 €
RECETTES	8 769,20 €	12 324,70 €	21 093,90 €
RESULTAT	1 559,91 €	12 324,70 €	13 884,61 €

INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 1 338,35 €		- 1 338,35 €
RECETTES	1 997,24 €	8 739,15 €	10 736,39 €
RESULTAT	658,89 €	8 739,15 €	9 398,04 €

Madame le Maire n'a pas pris part à la délibération et au vote.



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_12

OBJET : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2024

Nomenclature : 7.10.2 Délibérations comptables et autres

Rapporteur : Patrice VIAL

Conformément à l'article L2241-1 du code général des Collectivités territoriales, M. Patrice VIAL, Adjoint en charge des Finances, présente la synthèse annuelle de gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune.

En 2024, ce bilan fait état des acquisitions immobilières suivantes :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Parcelles à usage de jardin	La Brassière	AL 88	195 m ²	1000 €
	26240 SAINT VALLIER	AL 111	655 m ²	

Aucun bien immobilier n'a été cédé au cours de l'année 2024.

Ce bilan des acquisitions et cessions immobilières figure au compte Administratif 2024 du budget communal (pages 125 et 127).

Le Conseil, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024 présenté.



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÜL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_13

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nomenclature : 7.5 Subventions

Rapporteur : Patrice VIAL

Vu la délibération n°2022_07_11_05 du 11 juillet 2022 portant règlement d'attribution des subventions communales aux associations ;

Associations bénéficiaires	Subvention 2025
ACRDNS (Amis de la Résistance)	135 €
Amicale Laïque	1 000 €
Amicale Laïque Randonnée	250 €
Amicale Laïque Escalade	200 €

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €
AMIL	210 €
ANACR	100 €
Comité de Jumelage	250 €
DIPAS	555 €
DIPAS (Subvention exceptionnelle Salons printemps et automne)	1 200 €
Donneurs de Sang	150 €
ESSSV Football	1 600 €
Fraternelle Boules	500 €
Fraternelle Boules (Subvention exceptionnelle concours de la vogue)	1 300 €
GMSV - Gymnastique	1 350 €
AHSV - Handball	4 080 €
Histoire et Patrimoine	510 €
Judo	700 €
Loisirs et Détente	600 €
Prévention Routière	182 €
Ski-club	135 €
SSVC Cyclisme	70 €
SVBD Asso	17 500 €
SVBD SAS	30 156 €
SVS Rugby	1 100 €
Taekwondo des 2 Rives	400 €
TCSSV - Tennis	600 €

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique ;

Et après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2025

- **DIT** que le versement des subventions sera effectué aux associations maintenant leur siège sur Saint-Vallier et sous réserve de la production des documents comptables des associations, à savoir : comptes 2024, budget prévisionnel pour l'année 2024/2025 et ayant signé la charte de la laïcité ;
- **RAPPELLE** que, sauf circonstances exceptionnelles, l'Association doit pouvoir justifier de 5 ans d'existence avec son siège sur la Commune de Saint-Vallier pour pouvoir prétendre à une gratuité de salle communale.



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_14

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES BATI ET NON BATI

Nomenclature : 7.2 Fiscalité

Rapporteur : Frédérique SAPET

Il est proposé de fixer les taux d'imposition relatifs aux taxes foncières communales (bâti et non-bâti) et à la taxe d'habitation.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, était de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Madame le Maire propose de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,24 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,21 %

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,12 %

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.
- **Les taux votés pour 2025 pour la Commune de Saint-Vallier sont donc les suivants :**
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 10,24 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 30.21%
Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties : 78.12%
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_15

OBJET : VIREMENT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE EAU

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Frédérique SAPET

Madame le Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen des comptes de la commune pour la période 2015-2020.

A ce titre, la CRC a émis un rapport d'observations définitives reçu en mairie le 27 juin 2022 qui a été présenté en Conseil le 03 octobre 2022. Suite à cela, la collectivité a mis en œuvre des mesures correctives afin de prendre en compte les observations de la Chambre concernant notamment les finances, les marchés publics et les ressources humaines. L'ensemble de ces mesures a été présenté en Conseil lors de la séance du 02 octobre 2023.

La Chambre Régionale des Comptes a également analysé le service de l'eau et a relevé qu'en 2017, un virement de 150 000 € a été effectué du budget annexe Eau vers le budget principal.

La CRC a jugé cette opération peu opportune car le réseau d'eau nécessite des investissements importants afin d'en améliorer le rendement.

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Il convient donc de procéder à un virement de 150 000 € du Budget Principal vers le budget annexe Eau.

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de procéder à un virement de 150 000 € du Budget Principal vers le budget annexe de l'eau ;
- **DIT** que le mandat de paiement sera émis au compte D-65736221 sur le Budget Principal pour un montant de 150 000 euros ;
- **DIT** que le titre de recettes sera émis au compte R-74 sur le budget annexe Eau pour un montant de 150 000 euros.

Frédérique SAPET
Maire



Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_16

OBJET : COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2025

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique,

Et après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VOTE** le budget 2025 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	1 450 000,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	767 315,37 €
012 - Charges de personnel	2 000 000,00 €	013 - Atténuation de charges	60 000,00 €
014 - Atténuation de produits	47 000,00 €	70 - Produits des services, du domaines et ventes diverses	83 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	631 000,00 €	73 - Impôts et taxes	3 196 000,00 €
66 - Charges financières	71 000,00 €	74 - Dotations et participations	716 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	193 000,00 €
68 - Dotation aux provisions	5 000,00 €	76 - Produits financiers	6 684,63 €
023 - Virement à la section d'investissement	403 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	90 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	500 000,00 €		
Total	5 112 000,00 €	Total	5 112 000,00 €

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	74 242,23 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	90 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	403 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers	13 842,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	500 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	449 500,00 €	10 - Dotations, fonds divers, réserves	299 139,01 €
20 - Immobilisations incorporelles	35 302,88 €	13 - Subventions d'investissement	158 060,99 €
204 - Subventions d'équipement versées	130 146,65 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	8 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	575 966,24 €		
Total	1 369 000,00 €	Total	1 369 000,00 €

Délibération n° 2025_03_10_16 du 10/03/2025
Signataire : Frédérique SAPET, Maire
Envoyé en Préfecture le 12/03/2025
Reçu en Préfecture le 12/03/2025
Publié le 17/03/2025



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_17

OBJET : SERVICE DES EAUX – BUDGET PRIMITIF 2025

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique,

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VOTE** le budget 2025 du Service des Eaux qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	169 500,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	212 093,65 €
012 - Charges de personnel	165 500,00 €	013 - Atténuation de charges	13 540,00 €
014 - Atténuation de produits	60 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 260,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	327 273,22 €	70 - Produits des services et du domaine	484 100,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	103 913,00 €	74 - Subvention d'exploitation	150 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	9 500,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	6,35 €
66 - Charges financières	26 100,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	3 213,78 €		
68 - Dotations aux provisions	10 000,00 €		
Total	875 000,00 €	Total	875 000,00 €

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 260,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	85 381,78 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	33 700,00 €	021 - Virement de la section d'exploitation	327 273,22 €
20 - Immobilisations incorporelles	97 930,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 913,00 €
21 - Immobilisations corporelles	447 110,00 €	13 - Subventions d'équipement	77 432,00 €
Total	594 000,00 €	Total	594 000,00 €



Frédérique SAPET
Maire


Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_18

OBJET : ZAC OLLANET – BUDGET PRIMITIF 2025

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique,

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VOTE** le budget 2025 de la ZAC d'Ollanet qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		002 - Résultat de fonctionnement reporté	
011 - Charges à caractère général	50 000 €	70 - Produits des services et du domaine	351 000 €
66 - Charges financières	65 000 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 378 500 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 614 500 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	65 000 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	65 000 €		
Total	2 794 500 €	Total	2 794 500 €

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	378 643,68 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	614 643,68 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 614 500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 378 500,00 €		
Total	2 993 143,68 €	Total	2 993 143,68 €

Frédérique SAPET
Maire



Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÛL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_19

OBJET : CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2025

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique,

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VOTE** le budget 2025 du Camping Municipal qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	50 350,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	18 854,72 €
012 - Charges de personnel	70 000,00 €	013 – Atténuation de charges	600,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	19 858,75 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	900,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 791,25 €	70 - Produits des services et du domaine	127 640,00 €
		75 – Autres produits de gestion courante	5,28 €
Total	148 000,00 €	Total	148 000,00 €

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	900,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 991,25 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	150,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 858,75 €
21 - Immobilisations corporelles	41 950,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	150,00 €
Total	43 000,00 €	Total	43 000,00 €



Frédérique SAPET
Maire

Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 20

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE		Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
	Brigitte LACOUR		Michel RAVOIN
Patrick BAYLE	Nathalie FOMBONNE	Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
	Rémy BOUVIER	Mervé GÜL	
Cécile GROSS			

Absents : 6

Doriane CHAPUS	Michel BAYLE	Michel DESCORMES	Cindy MAURICE
Clémentine RENAULT	David SAH-GOUNON		

Pouvoirs : 5

Doriane CHAPUS	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Michel BAYLE	donne pouvoir à	Michel RAVOIN
Michel DESCORMES	donne pouvoir à	Frédérique SAPET
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Clémentine RENAULT	donne pouvoir à	Rémy BOUVIER

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie FOMBONNE

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_03_10_20

OBJET : CENTRE MÉDICO SCOLAIRE – BUDGET PRIMITIF 2025

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Patrice VIAL

Sur proposition de Monsieur Patrice VIAL, Adjoint en charge des finances et de la tranquillité publique,

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VOTE** le budget 2025 du Centre Médico Scolaire qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	18 898,04 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	13 884,61 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 101,96 €	74 - Dotations, subventions et participations	6 115,39 €
Total	20 000,00 €	Total	20 000,00 €

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
21 - Immobilisations corporelles	10 500,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 398,04 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 101,96 €
Total	10 500,00 €	Total	10 500,00 €

Frédérique SAPET
Maire



Nathalie FOMBONNE
Secrétaire de séance